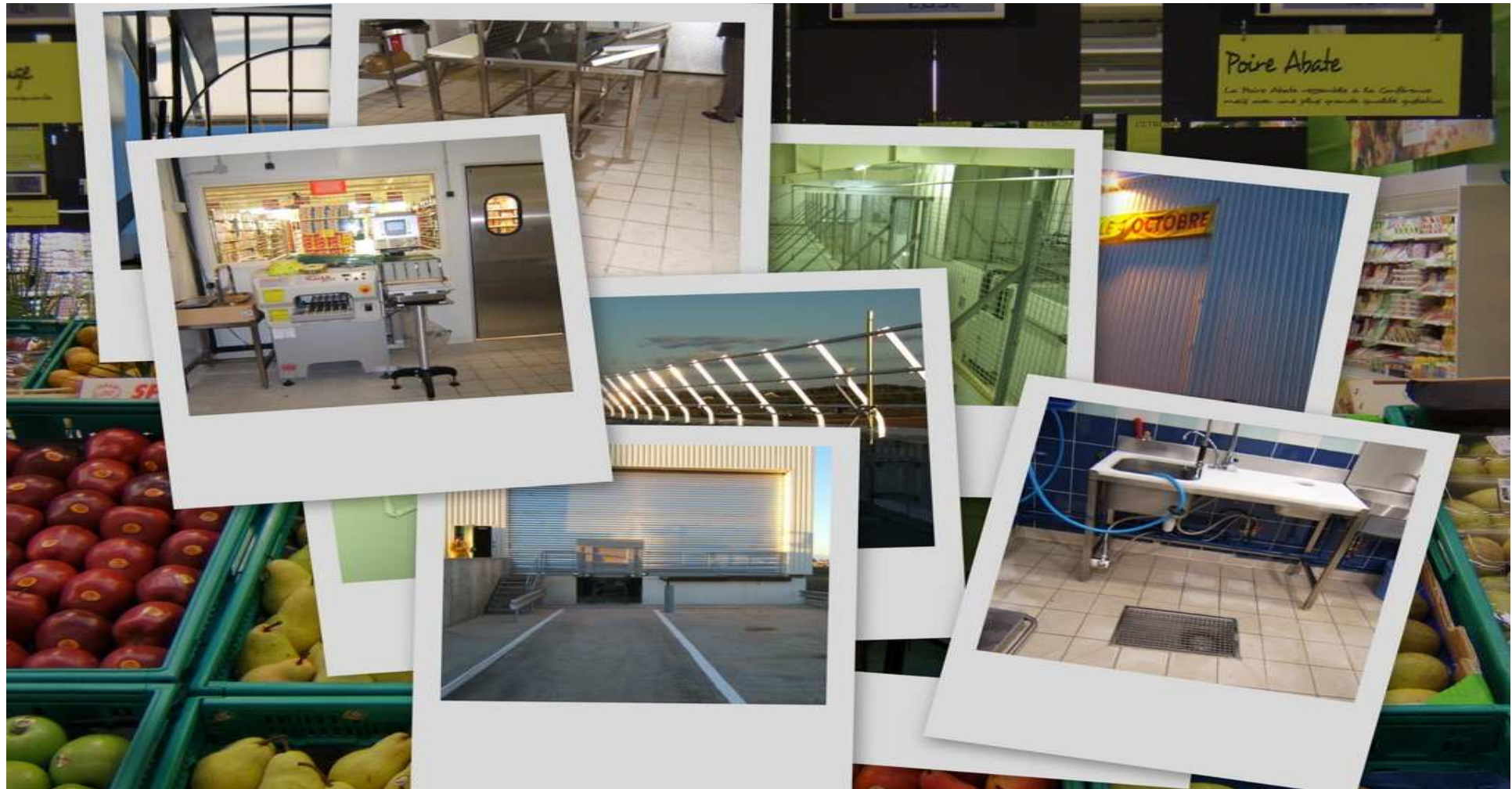




Les TMS dans la grande distribution : état des lieux & actions nationales de prévention menées par les CARSAT



Les TMS dans la grande distribution - Réunion du 7 décembre 2010 à Aubagne



Etat des lieux

Supermarchés (521DA)

- 224 000 salariés
- 9 900 établissements
- IF: 62 – pas d'évolution sur 15 ans
- 705 accidents avec IP
- 650 000 IJ

Hypermarchés (521FA)

- 266 000 salariés
- 1 300 établissements
- IF: 57 – peu d'évolution sur 15 ans
- 736 accidents avec IP
- 700 000 IJ

2 800 TMS

2006/2009: + 80%



Etat des lieux Paca Corse 2009

Supermarchés (521DA)

- ➔ 18 500 salariés
- ➔ 714 établissements
- ➔ IF: 76
- ➔ 125 accidents avec IP
- ➔ 130 000 IJ

Hypermarchés (521FA)

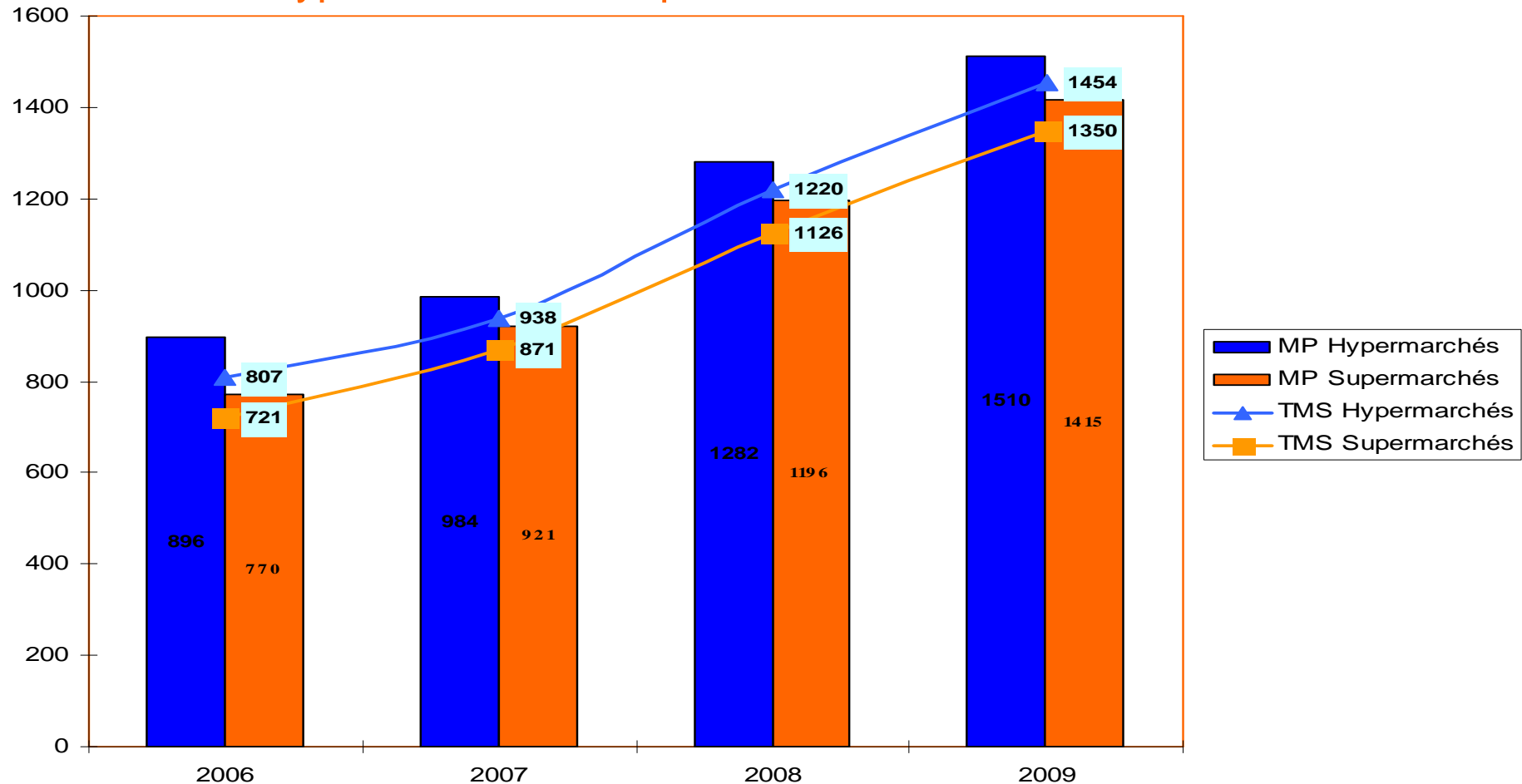
- ➔ 23 400 salariés
- ➔ 95 établissements
- ➔ IF: 64
- ➔ 118 accidents avec IP
- ➔ 105 000 IJ

730 TMS

2006/2009: + 68 %



Evolution du nombre de maladies professionnelles reconnues en hypermarchés et supermarchés entre 2006 et 2009





Les TMS dans la grande distribution



Les TMS dans la grande distribution - Réunion du 7 décembre 2010 à Aubagne



Les actions nationales de prévention menées par les CARSAT

2009: Action TMS Mise en rayon

2010: Action TMS Postes d'encaissement

2011: Action Réserves

Un plan national d'actions coordonnées pour réduire les accidents de travail graves et les TMS dans la grande distribution

Objectif: élever le niveau de prévention de tous les établissements de la grande distribution



Les objectifs et résultats de l'action « TMS Mise en rayon »

Objectifs:

- ▶ Supprimer les manutentions manuelles à même le sol lors de la mise en rayon dans les hypermarchés et supermarchés notamment aux rayons fruits et légumes et liquides.

Les quatre axes majeurs de l'action

- ▶ transpalettes électriques grande levée / Recommandation R367 / entretien / formation

Résultats pour l'année 2009

- ▶ 1 273 établissements visités (hypermarchés ou supermarchés)
- ▶ 1 064 tire-palettes électriques mis en place dans les magasins visités.
- ▶ des engagements pris par les enseignes centralisées auprès de la Cnamts



Les objectifs de l'action « TMS Postes d'encaissement »

Objectifs:

- ▶ Mise en œuvre de la recommandation R440 qui a comme objectif principal la suppression de la manutention des produits supérieurs à 8 kg

Les 5 axes de l'action

- ▶ liste de tous les produits référencés > 8 kg
- ▶ indication dans les rayons
- ▶ indication aux postes d'encaissement
- ▶ mesures pour ne plus manipuler ces produits aux postes d'encaissement
- ▶ présentation du plan d'équipement aux instances représentatives du personnel



En prévision pour 2011: une action « Réserves »

Objectifs:

- ▶ Réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles liées aux manutentions manuelles dans les réserves en supermarchés et hypermarchés

Les trois axes majeurs de l'action :

- ▶ Prévention des risques de chute de hauteur d'une personne ou de chute d'objets
- ▶ Prévention des risques liés à la circulation d'engins
- ▶ Prévention des risques liés à la manutention manuelle de marchandises



En prévision pour 2012: une action « Hauteur de palettes »

Objectifs:

- ▶ Réduire les contraintes posturales liées à la manutention manuelle de produits à des hauteurs trop élevées (dépalettisation)

L'axe majeur de l'action :

- ▶ Mise en œuvre des préconisations issues de l'évaluation des risques professionnels liés à la manutention manuelle de marchandises
- ▶ Cette évaluation, établie éventuellement sur la base de la norme NF X 35 109 du 4 décembre 2009 « Manutention manuelle de charge pour soulever, déplacer, pousser/tirer » propose une méthodologie d'analyse et des valeurs seuils



Les partenariats Assurance Maladie Risques Professionnels/Enseignes de la Grande Distribution

- ▶ Des engagements forts d'enseignes sur les thèmes de la conception des magasins et la prévention par l'écoute des salariés
- ▶ Des chartes signées avec Auchan, Casino et un courrier d'engagements avec Carrefour